



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Etude initiale d'analyse de consistance environnementale et du niveau d'intégration des liens pauvreté- environnement dans le CSLP (2007-2011) au Mali

Les objectifs

L'objectif général consiste à faire une évaluation du CSCR (2007-2011) pour apprécier les efforts de progrès vers l'atteinte des OMD au Mali dans la perspective de l'amélioration de la prise en compte transversale de l'environnement dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSCR (2012-2017).

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Faire la synthèse des informations existantes relatives à l'état de l'environnement au Mali, et Identifier les principaux liens entre la pauvreté et l'environnement dans le pays ;
2. Déterminer si les liens identifiés entre la pauvreté et l'environnement ont été reflétés dans le CSCR (2007-2011) et si la version actuelle traite de manière adéquate les questions environnementales (en tant que composante thématique et composante transversale à l'ensemble des politiques de développement et des options économiques soutenues par le DSRP) ;
3. Définir des critères pour l'évaluation de la cohérence des politiques telle que décrite dans le CSCR (2007-2011) et utiliser ces critères pour faire ressortir clairement les champs non couverts ainsi que les dispositions manquantes qui auraient fait du verdissement du CSCR (2007-2011) un exercice peu réussi ;
4. Faire la synthèse des objectifs, priorités et indicateurs environnementaux tels que adoptés dans le CSCR (2007-2011) et faire une analyse de cohérence du CSCR (2007-2011) ;
5. Donner un aperçu succinct des autres politiques menées dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la gestion environnementale au Mali ;
6. Partir de l'analyse de cohérence globale et annoncer les différents axes de verdissement du prochain CSCR.

La démarche méthodologique

L'un des résultats visés par I.P.E/ Mali est le renforcement des connaissances sur les liens entre pauvreté et Environnement aux niveaux national et local afin de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de politiques et stratégies favorisant une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles en faveur des pauvres. C'est dans cette optique que la présente étude ambitionne de faire une analyse de consistance environnementale et du Niveau d'Intégration des Liens Pauvreté-Environnement dans le CSCR (2007-2011) et de proposer des Orientations Stratégiques avec les axes y afférents pour la prise en compte de cette dimension dans le CSCR (2012-2017).

Pour réussir un tel exercice, les 2 étapes de l'approche méthodologique utilisée dans le cadre cette étude sont :

- ▶ la collecte des données et des informations ;
- ▶ le traitement et l'analyse des données.

Les résultats globaux obtenus

1. L'option du déterminisme économique adopté, afin d'éviter un saupoudrage des ressources et de permettre leur orientation vers les secteurs dits productifs, a favorisé une polarisation sectorielle du CSCR (2007-2011). Chaque secteur est placé dans l'obligation de justifier son aptitude productive afin de bénéficier des ressources. Cette fragmentation sectorielle a été la première des entraves au verdissement parce que tout groupe justifiant d'un potentiel de production devenait un secteur. Il en a résulté par exemple des secteurs comme : fruits; légumes et oléagineux.
2. Le contexte intellectuel du verdissement n'a pas permis de franchir la fondamentale barrière du déterminisme conceptuel indispensable à la

bonne compréhension et au bon déroulement du verdissement compte tenu de certains facteurs objectifs que sont :

- ▶ l'absence d'une argumentation et approche pédagogique adéquates pour expliquer et faire comprendre aux différentes parties prenantes le concept de l'environnement et la logique d'intégration des préoccupations environnementales, la stratégie y relative et le rôle dévolu aux différentes structures ;
- ▶ le déficit en compétences environnementales pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthodologie d'intégration des préoccupations environnementales ;
- ▶ les difficultés pour la collecte de l'information sur l'environnement afin de renseigner les différents indicateurs environnementaux.

3. L'analyse de la gouvernance du secteur de l'environnement a mis en exergue :

- ▶ l'incohérence du cadre institutionnel, législatif et règlementaire. Les missions de certaines directions techniques du MEA manquent de clartés et les chevauchements y observés ne peuvent que paralyser l'action du ministère dans la coordination des actions de gestion de l'environnement en général et du verdissement en particulier.
- ▶ L'absence notoire d'une institution dotée des capacités idoines pour assurer au niveau national la charge de la coordination et du suivi en matière environnementale rend aléatoire tout contrôle et gestion cohérente des questions environnementales.
- ▶ Les évaluations environnementales et sociales sont reléguées, au Mali, au niveau de la section d'une division. Cette position institutionnelle n'est pas en cohérence avec le niveau élevé des engagements

politiques et stratégiques pris par la république du Mali et affirmés par la constitution et les nombreuses politiques nationales et sectorielles relatives à la gestion de l'environnement.

4. Les mécanismes d'allocations budgétaires sont structurés de manière à minimiser voire annihiler l'importance de la prise en compte du risque environnemental dans le processus de décision relative aux projets d'investissements publics.

Les recommandations

Il résulte de tout ce qui précède trois principaux axes de recommandations que sont :

Axe 1 : GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Elaborer et adopter une loi cadre sur l'environnement qui aura pour objectifs de :
 - clarifier et harmoniser les définitions et principes fondamentaux de l'environnement et du développement durable ;
 - instituer les procédures de prise en compte de l'environnement dans les processus de planification du développement national ;
 - définir les principaux domaines de gestion de l'environnement ;
 - définir les conditions et procédures de constatation et de sanction des délits environnementaux
- ▶ Recadrer les attributions de l'AEDD et de la DNACPN. Il faudra procéder à une harmonisation afin d'apporter plus de clarté et de complémentarité dans les jeux de rôles entre la DNACPN et l'AEDD. En effet, avec le positionnement de l'AEDD, la DNACPN devrait mieux tenir les rôles de contrôle régalien du contrôle du respect des normes et standards d'environnement par tous les acteurs socio-économiques dans leurs fonctionnements au quotidien. A cet égard, les missions de la DNACPN seront complétées par (a) la mise en œuvre de la procédure d'audit environnemental et (b) la mise en œuvre de la procédure d'inspection environnementale.

Axe 2 : ELABORATION DU CSCRP (2012-2017)

- ▶ Pour relever le défi de l'intégration des préoccupations économiques et environnementales, le CSCRP (2012-2017) doit être conçu non pas sous l'angle des objectifs des secteurs (approche verticale) mais sous celui des principales fonctions (approche horizontale) qui seront déterminées à partir d'une analyse des activités de tous les secteurs de l'économie retenus comme prioritaires.
- ▶ Le CSCRP (2012-2017) devra internaliser les directives de verdissement des politiques sectorielles.

Axe 3/ ALLOCATION BUDGETAIRE

Au niveau du processus d'arbitrage budgétaire :

- ▶ Intégrer l'EES et l'EIE comme composantes des rapports de faisabilité.
- ▶ Au niveau de la grille d'évaluation et de pondération des critères de programmation/budgétisation des projets d'investissement publics au Mali il faut faire passer les critères environnementaux (3.1 Effets sur l'environnement) et sociaux (Effet sur la réhabilitation sociale) du niveau 3 (critères complémentaires) au niveau 1 (critères préalable). La faisabilité environnementale et sociale doit être désormais un préalable à l'autorisation de tout projet du PIP pour mettre le Mali en cohérence avec la gouvernance internationale environnementale et sociale.